

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUILLET 2009</p>
--

L'an deux mil neuf, le vingt juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ, Claude POUILLART, Adjoint au Maire,
Madame Christelle BRUNETTI, Messieurs Patrice GLANDIERES, Régis ROUSSEAU-CAFFIER,

ETAIT ABSENT : Mesdames Valérie BOUMENDIL ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET, Nathalie ROSELIER ayant donné pouvoir à Madame Christelle BRUNETTI, Madame Maria FERNANDES,
Messieurs Jacques CORMERY, et Bertrand VERGNAUD.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité suivant l'ordre du tableau Monsieur Gérard WAGENTRUTZ comme secrétaire de séance.

**2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2009**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 juillet 2009 qu'ils ont reçu avec leur convocation.

Monsieur Claude POUILLART demande à ce que l'on remplace au point 18 questions diverses dans sa deuxième intervention le mot piéton par le mot randonneur qui lui semble plus approprié.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette modification.

Aucune autre observation n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote,

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu à l'unanimité.

3 – PRESENTATION DU PROJET D'ACCUEIL PERI SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2009-2010

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Chauvry et Béthemont la Forêt ont du mettre en place dans la précipitation après les vacances de février un accueil périscolaire à la suite de la cessation d'activité de l'association « Les petits Chauvriots ».

Aussi afin de pérenniser cette offre de service aux parents d'élèves, nos communes ont travaillé sur un projet d'accueil périscolaire qui pourra être effectif à compter du jeudi 3 septembre prochain.

Ce projet consiste à mettre en place un accueil périscolaire à la salle polyvalente de Chauvry le matin et le soir pendant les jours d'école, et de proposer aux familles un accueil périscolaire du mercredi et pour les vacances sur la structure de Frépillon.

Pour cela nous devons recruter deux personnes pour accueillir et encadrer les enfants le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

Les locaux seront ceux de la salle polyvalente de Chauvry et ils seront loués à la commune de Chauvry par le syndicat.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 28 000.00 €uros pour une année scolaire, il comprend les frais de personnel et de fonctionnement, ainsi que les frais de location et d'entretien de la salle.

Il est proposé de facturer aux parents 2.00 €uros pour l'accueil du matin et 4.40 €uros pour l'accueil du soir auquel il faut rajouter 0.60 €uros pour le goûter soit 5.00 €uros pour l'accueil du soir. Le montant attendu des recettes provenant des usagers est de 12 500.00 €uros.

Par ailleurs, nous allons demander une subvention auprès de la CAF du Val d'Oise, la subvention attendue est de 9 800.00 €uros.

Dans cette étude il restera à la charge du syndicat la somme de 5 700.00 €uros qui sera répartie entre les communes adhérentes, pour 50% au prorata de la population selon les derniers chiffres du recensement et pour 50% au prorata du nombre des élèves accueillis.

4 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Syndical qui s'est réuni le lundi 02 juillet 2009 à 19h00 a approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont, Chauvry. Il est rappelé que les membres du Conseil Municipal doivent eux aussi approuver les modifications des statuts, si nous souhaitons que le R.P.I puisse prendre en charge l'accueil périscolaire pour assurer les prestations que Monsieur le Maire leur a exposé précédemment.

Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier les statuts comme suit :

Article 2 :

« Le Syndicat Intercommunal a pour objet d'assurer le fonctionnement du regroupement scolaire notamment pour :

toutes actions ayant un rapport avec des petits travaux d'investissement, d'aménagement ou d'entretien des locaux des écoles,
l'achat des fournitures et du matériel destiné à la réalisation de l'objet du syndicat,
toutes autres actions ayant un rapport avec l'entretien et le bon fonctionnement du regroupement pédagogique,
la gestion et les traitements du personnel,
le transport scolaire et son organisation des enfants des classes du 1^{er} degré des écoles implantées sur son territoire,

le transport périscolaire et son organisation pour les enfants des communes membres du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.
Toutes les actions ayant un rapport avec l'accueil périscolaire des enfants.

Les bâtiments scolaires restant la propriété des communes sur lesquels ils sont implantés. »

Article 13 :

Les dépenses d'investissement engagées par le syndicat seront réparties entre les communes adhérentes au prorata de la population selon les derniers chiffres du recensement.

Les dépenses de fonctionnement engagées par le syndicat **dans le cadre des activités scolaires** seront réparties entre les communes adhérentes, pour 50% au prorata de la population selon les derniers chiffres du recensement et pour 50% au prorata du nombre des élèves accueillis.

Les dépenses de fonctionnement engagées par le syndicat dans le cadre des activités périscolaires seront réparties entre les communes adhérentes, pour 50% au prorata de la population selon les derniers chiffres du recensement et pour 50% au prorata du nombre des élèves accueillis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE**

D'approuver la modification des statuts du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Béthemont-la-Forêt, Chauvry.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur POUILLARD signale que la bande blanche située sur l'axe de la chaussée de la rue de la Vieille France est effacée ainsi que la bande de stop rue des Petits Pavés, il demande à ce que Monsieur DUCLOS repeigne ces signalisations horizontales.

Monsieur le Maire lui indique que ces travaux seront faits après la rentrée de l'école et le rebouchage des nids de poules situés rue des Petits Pavés.

Monsieur ROUSSEAU-CAFFIER signale un affaissement au niveau du caniveau rue de Montubois face au lavoir.

Monsieur le Maire propose que ces travaux de réfection soient réalisés dans le cadre des travaux de TRASERR.

Monsieur POUILLARD signale que régulièrement durant le week end des motos empruntent à vive allure les chemins ruraux, ce comportement est dangereux pour les randonneurs et les cavaliers.

Monsieur le Maire rappellera à la Gendarmerie ce problème que nous rencontrons.

<p>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT HEURES ET TRENTE CINQ MINUTES</p>
--